



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADEME S'ASSOCIE A LA FONDATION MACIF, FRANCE TIERS LIEUX ET L'IGN POUR LA 3EME EDITION DE L'APPEL À COMMUNS : MOBILISER LES COMMUNS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 21/05/2025

La crise climatique oblige à réinventer de nouvelles formes de coopération pour accélérer l'innovation au service de la transition écologique. C'est dans cet objectif que l'ADEME initie son 3^{ème} Appel à Communs (AAC) en faveur de la **Transition Écologique**.

Cet Appel à Communs vise à rassembler tous les acteurs volontaires pour mutualiser les ressources et développer ensemble des ressources ouvertes – les communs – qui puissent **contribuer fortement aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques**, et ceci de **façon plus juste, plus rapide et moins coûteuse** que si chacun le faisait de manière isolée.

Les Communs recherchés devront répondre à l'un des 5 défis thématiques :

1. Alimentation & forêts
2. Bâtiment, habitat & aménagement urbain
3. Mobilités & logistique
4. Recyclage matière
5. Evaluation environnementale pour l'écoconception numérique

L'ADEME s'associe à la Fondation Macif, France Tiers Lieux et l'IGN

L'ADEME accompagnera sur les 5 thématiques les projets de **communs uniquement numériques** (logiciels, bases de données...).

La **Fondation d'entreprise Macif**, engagée pour son quinquennat 2024-2028 sur la thématique "Pour une transition écologique juste" participe à cette édition sur le financement et l'accompagnement de 2 thématiques **Bâtiment, habitat & aménagement urbain** et **Mobilités & logistique** qui rejoignent ses préoccupations d'expérimentation de solutions innovantes sur la Mobilité et l'Habitat des personnes précaires. **Elle pourra accompagner des communs non numériques.**

France Tiers-Lieux participe à l'animation de la communauté des porteurs de communs, et tout particulièrement dans le cadre des journées des communs, qui auront notamment pour objectif de créer du lien entre les porteurs des différents AAC en cours, dont celui des tiers-lieux.

Partenaire depuis le 2^{ème} édition, l'IGN, contribue à l'animation de l'AAC, à l'expertise des communs candidats et à l'accompagnement technique des communs lauréats au travers de la Fabrique des géocommuns. Cet incubateur du réseau beta.gouv de la Direction interministérielle du Numérique (DINUM) fédère une communauté qui privilégie la méthode produit pour développer des services publics numériques performants.

Les lauréats bénéficieront de :

- **Un soutien financier de la Fondation Macif et/ou de l'ADEME sur 18 mois maximum** ne pouvant pas dépasser 70% des dépenses éligibles du projet et dans **une limite maximum de 80.000 euros d'aide.**
- **Un accompagnement par une équipe conseil spécialisée sur les communs pour guider les porteurs :** sélection de la licence ouverte adaptée, structuration de la gouvernance, définition du modèle économique, animation de la communauté formée autour du commun...
- **Un accompagnement technique de l'ADEME** et, en fonction des thématiques traitées de ses partenaires l'IGN et/ou la Fondation Macif

Qui peut candidater ?

Les projets de communs sont éligibles à tous les stades de maturité. Tous les types de porteurs structurés juridiquement sont éligibles : entreprises, associations, collectivités, universités, laboratoires...

Pour faciliter la coopération entre acteurs, principe fondateur de l'AAC, il est attendu d'un projet de commun qu'il réponde aux quatre critères suivants :

- Être mené par des porteurs qui adoptent une posture collaborative avec la volonté d'intégrer des communautés d'utilisateurs et de contributeurs ;
- Être développé en licences ouvertes ;
- Être documenté sur les supports numériques mis à disposition dans le cadre de l'AAC ;
- Répondre au moins à l'un des défis de l'AAC.

Les dates clés à retenir :

Le calendrier de cette 3^{ème} édition de l'AAC s'organise autour de **deux vagues de sélection** de projets de communs, d'une phase d'expertise, de sélection et d'annonce des lauréats :

- **5 mai 2025 : ouverture des candidatures**
- **20 juin 2025 à 18h : premier relevé de candidatures**
- **10 juillet 2025 : comité de sélection du 1^{er} relevé**
- **30 septembre 2025 à 18h : deuxième relevé de candidatures**
- **6 novembre 2025 à 18h : comité de sélection du 2nd relevé.**

Pour candidater et consulter le règlement de l'appel à communs, rendez-vous ICI : <https://www.innoverpourlatransitionecologique.fr/fr/challenges/appel-a-communs-1>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademeprresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche. www.ademe.fr

A propos de La Fondation Macif, un soutien aux initiatives et projets innovants à impact social depuis 1993 • Créée en 1993, la Fondation d'entreprise de la Macif soutient des structures issues de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales qui agissent sur les territoires au service d'une société plus durable et inclusive. Dotée d'un budget annuel de 3,4 M€ de subventions la Fondation d'entreprise de la Macif s'implique directement aux côtés de porteurs de projets pour favoriser l'émergence et l'essaimage d'initiatives apportant des réponses nouvelles dans les domaines de la mobilité, de la santé, de l'habitat, de la finance solidaire.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

A propos de France Tiers Lieux

Parce que les tiers-lieux sont des acteurs incontournables dans les territoires, parce qu'ils agissent concrètement pour répondre aux enjeux de notre société : écologie, production, numérique, santé, alimentation... L'État a fait le choix de renforcer les moyens qui sont destinés aux tiers-lieux, co-construire avec les acteurs des politiques publiques qui leur sont destinées et réunir tous les acteurs pour mieux coordonner, simplifier, accélérer. À partir du 1er septembre 2022, France Tiers-Lieux est devenu un Groupement d'intérêt public qui réunit, à présent, 7 membres dont l'État, représenté par 5 ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Association Nationale des Tiers-Lieux. Le groupement a pour objet d'appuyer l'émergence, le développement et la pérennisation des tiers-lieux en France. De 1800 dénombrés en 2018, suite au premier rapport sur les tiers-lieux remis au gouvernement par l'Association Nationale des tiers-lieux, ils sont près de 3500 aujourd'hui. Véritable phénomène de société, le mouvement des tiers-lieux est composé d'acteurs qui apportent en hyper-proximité des réponses aux enjeux de notre société : acteurs de la transition écologique, du réemploi, des circuits-courts, de la relocalisation de la production, de la transition numérique, de l'accès à une alimentation locale, durable ou encore de la démocratisation des pratiques culturelles...

A propos de l'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt. Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations (cartes en ligne et papier, géovisualisation) de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution. A travers son école d'ingénieur, ENSG-Géomatique, et à ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation

de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, forêt, photogrammétrie, intelligence artificielle, analyse spatiale, visualisation 3D, etc.). **En savoir plus : <https://www.ign.fr/>**